

Fiche n°4

Contre-indications à la vaccination contre la variole

Le vaccin contre la variole présente des risques d'effets secondaires qui peuvent être limités en respectant un certain nombre de contre-indications. Dans le cas des personnes recrutées dans l'équipe nationale d'intervention contre la variole, le respect le plus strict des contre-indications, chez la personne vaccinée mais également chez une personne de son entourage, est recommandé.

Ces contre-indications sont les suivantes :

A/ Affections cutanées

- eczéma ou dermatite atopique en évolution / antécédent d'eczéma ou de dermatite atopique
- toxidermie grave (maladie de Lyell, syndrome de Stevens-Johnson) / allergie connue à un des composants du vaccin (vert brillant, phénol, érythromycine)
- psoriasis étendu en poussée / antécédent de psoriasis étendu quelle qu'en soit l'ancienneté
- autres dermatoses potentiellement érythrodermiques en poussée : Maladie de Darier, pityriasis rubra pilaire, pemphigus foliacé, lichen plan bulleux / antécédents de ces pathologies
- contre-indications temporaires de la vaccination = contre-indications retenues jusqu'à résolution de l'affection cutanée puis vaccination en dehors de la zone lésée : brûlures, impétigo, varicelle, zona, herpès, acné sévère (acné conglobata), pyodermité, psoriasis limité à quelques plaques, incision chirurgicale non cicatrisée, pathologie oculaire (conjonctive et cornée) entraînant des lésions prurigineuses ou une inflammation

B/ Déficits immunitaires congénitaux ou acquis/maladies du système immunitaire

- sujets séropositifs pour le VIH / patients atteints de SIDA
- agammaglobulinémie
- hypogammaglobulinémie
- autres déficits immunitaires non iatrogènes
- granulomatose septique chronique
- antécédent de maladie de Hodgkin
- maladies auto-immunes

C/ Affections malignes évolutives

- lymphome
- leucémie
- toute affection maligne localisée ou généralisée

D/ Traitements susceptibles d'avoir un effet immunosuppresseur

- corticothérapie par voie systémique (orale ou parentérale), à dose élevée, c'est-à-dire supérieure à 1,5 mg/kg/j pendant plus de 2 mois ou quelle que soit la dose pendant plus de 6 mois.
Les corticoïdes inhalés ne sont pas une contre-indication.
Les corticoïdes à usage topique devront être arrêtés temporairement.
- anti-néoplasiques (agents alkylants, anti-métabolites, alcaloïdes, antibiotiques cytotoxiques..)
- immunomodulateurs (cyclosporine, tacrolimus, mycophénolate...)
- transplantation d'organes
- transplantation médullaire datant de moins d'un an ou réaction du greffon contre l'hôte

E/ Maladies du système nerveux central neurovégétatives, infectieuses ou tumorales évolutives

F/ Femme enceinte

G/ Enfants de moins d'un an

H/ Maladie infectieuse aiguë en cours

Source : Ministère de la Santé
8, avenue de Ségur, 75007 Paris

Rédaction : Février 2003